

- ✓ Initial
- ✓ Continu
- ✓ Alternance

DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE SOIGNANT - Niveau 4 - Fiche RNCP35830

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier. Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes.

Quelles perspectives après le diplôme ?

La profession offre de nombreux débouchés dans différents services. Ainsi l'augmentation de la population de personnes âgées dépendantes se traduit par un besoin croissant de professionnels.

Où l'AS peut travailler ?

Dans différents lieux : hôpitaux, cliniques, centres de rééducation, maisons de retraite, de convalescence, centres d'accueil pour handicapés, services d'hospitalisation ou de maintien à domicile des personnes âgées...

PUBLIC CONCERNÉ

Elèves/Étudiants
Demandeurs d'emploi
Salariés

Pré-Requis : Avoir plus de 17 ans à l'entrée de la formation

MODALITÉ D'ACCÈS

Sélection des candidats sur dossier et entretien de sélection

FRAIS CONTRIBUTION FAMILIALE

Cursus complet 2023-2024 : 750 €
Cursus partiel : Nous contacter.

CONTACT

Secrétariat Sanitaire et Social
secretariat.sanso@lja35.fr
02.99.84.30.32
www.essfa.fr

ORGANISATION FORMATION

22
SEMAINES
D'ENSEIGNEMENT
THÉORIQUE

22
SEMAINES
D'ENSEIGNEMENT
CLINIQUE

5
BLOCS DE
COMPÉTENCES

Bloc 1: Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités
Bloc 2 : Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques
Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
Bloc 4: Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention
Bloc 5* : Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités

* Le bloc de compétence et de formation 5 constitue un bloc de compétences équivalent entre le DEAS et le Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif (DEAES) afin de faciliter les passerelles entre les 2 métiers.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- * Évaluations et validations des modules tout au long de la formation
- * Délivrance du diplôme par la DREETS Bretagne.
- Certificateur : Ministère des Solidarités et de la Santé.

DURÉE DE LA FORMATION

Cursus complet

12 mois avec 3 semaines de vacances

Cursus partiel - Passerelle

En fonction du diplôme obtenu, seuls certains domaines de compétences sont à valider. Un planning adapté sera fourni par la directrice de l'IFAS après admission.
Nous contacter.

	Formation initiale	Formation continue	Apprentissage
Taux de satisfaction*	95.5%		
Taux d'insertion dans le métier*	90%		
Taux de réussite aux examens session 2023	69.3%	100%	50%

* Enquête effectuée auprès des 10 dernières promotions.

Etapes d'entrée en formation DEAS



Où se renseigner sur la formation DEAS du lycée Jeanne d'Arc ?

Site internet - portes ouvertes - journal du lycée (JDL) - bouche à oreille - enseignants du lycée - réseaux sociaux - sites de référencement : ONISEP-GREF - présentations dans les lycées

Dépouillement et contrôle des dossiers administratifs des candidats

Affichage des résultats d'admission

Sur le site internet du lycée & aux portes du lycée.
Vendredi 05 juillet 2024 - 14h

Envoi du dossier d'inscription définitif

Juillet

Rentrée en formation

Fin août

Téléchargement du dossier d'admission sur le site internet

Dès le vendredi 16 février 2024
Jusqu'au lundi 10 juin 2024 - 15h Date et heure limite du dépôt à l'institut.
Tout dossier déposé après la date et l'heure d'échéance ne sera pas traité.

Epreuves de sélection : Sélection sur dossier et entretien individuel

Du 02 mai au 21 juin 2024

Envoi des résultats par mail

Confirmation envoyée par mail avec un coupon-réponse à renvoyer au lycée avec un chèque de 50euros.

Invitation à la journée de pré-rentrée

Présentation de la formation par un diaporama - distribution du calendrier d'année - information sur les stages - visite du lycée - présentation du Centre de Ressources - Lecture du règlement intérieur - présentation équipe

Recensement des élèves à besoins éducatifs particuliers

Entretien avec les référents BEP de l'établissement - adaptations pédagogiques - entretien de suivi.

Suivi de stage

Contact téléphonique avec les structures - visites pour les bilans de stage - validation des grilles d'évaluation avec le formateur référent du stage et le tuteur de stage.

Participation à l'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut

Uniquement pour les délégués, cela permet de faire un point d'étapes sur la qualité de la formation & les améliorations à apporter pour être en adéquation avec les attentes du terrain professionnel.

Clotûre de la formation

Bilan des élèves et bilan de l'équipe pédagogique.

Affichage des résultats

Sur le site internet de la DREETS - sur le site internet du lycée - affichage aux portes du lycée.

Mise en oeuvre de la stratégie/ progression pédagogique

Séance de cours - cours de pratiques - analyse de pratiques professionnelles - visite de structure - intervention de professionnels de différents milieux professionnels...

Entretien de positionnement

Au minimum 2 entretiens de positionnement par an avec deux formatrices

Evaluations en cours de formation

Préparation aux évaluations - évaluations par compétences - convocation aux examens de certification écrits & oraux.

Jury final de la DREETS

Collège de jury restreint qui évalue les dossiers des candidats.

Remise des diplômes

Invitation à une remise des diplômes - enquête à l'année N pour leur devenir - enquête à l'année N+1